

Comme vient de le souligner le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker), cet état d'esprit est inhérent à la philosophie du NPD et il repose sur la fameuse théorie de la somme nulle, c'est-à-dire sur le refus absolu de croire au rôle du capital privé et au mariage des ressources, du capital et du travail pour assurer la croissance économique.

**M. Orlikow:** Vous êtes ridicule.

**M. Johnston:** Vous avez déjà eu l'occasion de parler. Attendez maintenant qu'on soit passé à un autre sujet.

Ensuite, j'ai presque eu envie de demander la parole pour formuler une objection quand j'ai entendu des députés, dont celui qui m'a précédé, ainsi qu'un député qui posait une question l'autre jour au premier ministre (M. Clark), déclarer qu'il s'agissait d'une idée originale des conservateurs. Cette affirmation ne peut être vraie, car, autant que je sache, les conservateurs n'ont jamais eu une idée originale. Cela fait des années que cette idée circule. Les conservateurs sont peut-être moins en retard qu'à l'époque où ils accusaient des générations ou des décennies de retard, mais il leur a fallu un certain temps avant de reprendre cette idée.

J'ai étudié la possibilité de déduire les intérêts hypothécaires aux fins d'impôt dès le mois de mai 1978, après avoir été nommé candidat du parti libéral, mais avant l'élection partielle de septembre à laquelle j'ai été élu. En réalité j'étais déjà l'instigateur de cette idée depuis un certain temps. Le 15 mai 1978, j'ai écrit au premier ministre d'alors, qui est aujourd'hui le chef de l'opposition (M. Trudeau). J'aimerais vous lire un extrait de cette lettre. Je cite:

Il faut accorder un allègement fiscal aux propriétaires qui n'ont pas actuellement le droit de déduire l'intérêt sur les prêts qu'ils ont contractés pour acheter une maison. Il n'est pas nécessaire que l'allègement soit une déduction des intérêts; il pourrait prendre la forme d'un crédit d'impôt que les fonctionnaires du ministère des Finances considéreraient comme progressif en ce sens qu'il avantagerait le contribuable à plus faibles revenus plutôt que les gros revenus. Il pourrait y avoir une limite au crédit ou au montant déductible, si cette technique est retenue.

Cette lettre a été envoyée en mai 1978. J'en ai ensuite parlé avec les membres de mon parti et au caucus. Quand le premier ministre actuel a d'abord proposé au public canadien l'idée d'une déduction pour les intérêts hypothécaires en septembre 1978, nous avions dépassé ce stade. C'est seulement cet automne, on le sait, que les conservateurs ont présenté la modification dont ils sont si fiers, c'est-à-dire la formule du crédit d'impôt. En l'occurrence, les conservateurs ne sont qu'un an et demi en retard sur les libéraux, au lieu d'une décennie ou d'une génération. Je signale que nous, de ce côté-ci de la Chambre, loin d'avoir honte de cette idée, l'avons examinée sous toutes les coutures et l'avons rejetée, comme n'étant pas acceptable du point de vue social.

● (1540)

Nous avons aussi reconnu que c'était un mauvais instrument économique, qu'il n'était pas neutre au point de vue fiscal, et bien qu'il m'ait semblé, alors que je faisais partie du secteur privé et que je lançais des idées de réforme, un instrument qui méritait peut-être d'être essayé, après examen nous avons conclu qu'un tel programme n'était pas dans l'intérêt du pays.

Ce sont les conclusions auxquelles nous sommes arrivés à la suite de nos propres études et du voyage à Washington que le député de Broadview-Greenwood a mentionné. Nous ne disposions pas alors de l'étude de l'Institut C.D. Howe, qui a condamné le programme, ni de l'étude du prestigieux Institute

for Policy Analysis de l'Université de Toronto, qui a condamné le programme, ou de l'Institut Fraser de Vancouver, qui a condamné le programme, ou de diverses autres études et commentaires qui ont été faits depuis par des économistes réputés de tout le Canada. Nous avons compris, après l'avoir étudié, qu'il fallait abandonner ce programme avant même qu'il ne vienne à l'esprit de ces gens de le modifier, comme ils l'ont fait à l'automne. Je m'oppose donc à ce qu'on nous dise que l'idée est venue d'abord des conservateurs.

Tout d'abord, la déductibilité des intérêts hypothécaires n'a rien de nouveau. Comme l'a signalé le ministre des Finances (M. Crosbie), cela existe aux États-Unis depuis 1862. L'idée d'un crédit d'impôt n'est pas nouvelle non plus. Tous ces programmes ont été examinés au cours des années et ont toujours été rejetés pour les raisons que j'ai indiquées, sans compter qu'il est irresponsable sur le plan fiscal d'envisager un programme pareil au moment même où le ministre fait tellement de cas du déficit de notre pays. Pourtant, c'est un programme qui pourrait l'augmenter de 25 p. 100.

On pourra me demander, monsieur l'Orateur, après avoir lu le passage que j'ai écrit au premier ministre de l'époque: Pourquoi avez-vous changé d'idée? J'ai changé d'idée après avoir minutieusement étudié les répercussions qu'il aurait sur notre économie et notre société. Pour moi, le programme est tout à fait inacceptable. On pourrait alors se demander: S'il est tout à fait inacceptable, pourquoi a-t-il été si populaire? Nous savons que les députés d'en face attribuent une grande partie de leur victoire aux élections à ce programme. D'où vient sa popularité? J'ai déjà parlé de cette question à la Chambre et je n'ai pas l'intention de revenir là-dessus aujourd'hui, mais il est absolument clair qu'il y a une circonscription dans le pays, une circonscription à qui ce programme plaît beaucoup, qui s'estime surtaxée.

Comme je l'ai souvent répété, je partage ce point de vue. Je crois que les groupes de contribuables à revenu moyen et élevé assument des charges fiscales disproportionnées. Mais si tel est le problème, il faut s'y attaquer en proposant une réforme fiscale rationnelle au lieu de chercher à protéger un groupe en particulier, dans ce cas-ci, les propriétaires. Il faut en arriver à une certaine impartialité fiscale et assurer une juste répartition des charges. Le régime proposé, comme des députés l'ont admis, ainsi qu'un grand nombre de Canadiens également, ne concerne en rien le logement. Ce n'est qu'un régime fiscal destiné à profiter essentiellement aux propriétaires de maisons. Il ne fait rien pour l'industrie du bâtiment et toutes ses modalités tendent à nuire à l'économie.

De quoi avons-nous besoin? Outre la réforme fiscale dont je viens de parler et que je ne cesserai de réclamer, ce dont nous avons besoin, essentiellement, c'est de nous procurer des capitaux. Oui, nous avons besoin de capitaux. Les investissements nets ont régressé—je veux parler des investissements dans des secteurs productifs, non dans la construction domiciliaire. Dernièrement, je lisais des propos que M. Tony Boeck de la firme Bank Credit Analysts, a tenus devant des membres de l'Institut canadien des comptables agréés. Ce dernier a rappelé que l'investissement net, moteur de la croissance économique, de la production et de la progression du niveau de vie, était passé de 13 ou 14 p. 100 du produit national brut en 1965-1966 à moins de 8 p. 100 ces dernières années. Ainsi, l'investissement net qui